

Annecy, le 29 DEC. 2016

SERVICE DE GESTION DES DECHETS
Dossier suivi par Valérie LAURENT
TÉL. 04 50 33 02 12

Monsieur DUBOSSON David
Maire de Mûres
Mairie de Mûres
Chef Lieu
74540 MURES

N. Réf.16.01 Courriers/CC Pays d'Alby/11 communes/VL/FG

Objet : collecte des déchets
à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire, Cher Collègue

A l'annonce de la décision de dissolution du Syndicat mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA), les services de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) et du SITOA se sont rapprochés pour organiser au mieux le service de collecte des déchets en lien également avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) fusionnant.

Ainsi dans un souci de mutualisation et d'optimisation des moyens, certaines collectes seront effectuées l'après-midi de 12 h 30 à 19 h 30 en lieu et place des collectes matinales.

Les communes concernées seront les suivantes :

- Argonay
- Chavanod
- Montagny Les Lanches
- Metz Tessy
- Quintal
- les zones d'activités du bassin annécien,
- les communes du Pays d'Alby :
 - Alby sur Chéran
 - Allèves
 - Chainaz les Frasses
 - Chapeiry
 - Cusy
 - Gruffy
 - Hery sur Alby
 - Mûres
 - Saint-Félix
 - Saint-Sylvestre
 - Viuz-la-Chiesaz

.../...

.../...

En effet, le fait que les bacs soient regroupés majoritairement en point d'apport volontaire et les secteurs de l'Albanais, de Chavanod, Montagny, Quintal ne présentant pas de contraintes particulières en terme de circulation jusqu'à l'Usine d'Incinération des ordures ménagères (UIOM) de Chavanod, nous permettent de vous proposer à titre expérimental, cette modification d'horaires.

Un bilan sera effectué à l'automne 2017.

Une communication auprès des habitants sera faite dans le calendrier annuel qui sera diffusé fin décembre 2016.

Madame Laurent, directrice du Service Valorisation et Gestion des déchets reste bien entendu à votre entière disposition pour échanger avec vous sur ce sujet.

Parallèlement, un diagnostic des bacs roulants a été effectué. Les conteneurs les plus vétustes seront changés ou pourront, en accord avec vous, être remplacés par des conteneurs aériens destinés aux déchets ménagers incinérables tels que ceux utilisés actuellement sur le Pays de Filière.

Un tableau de l'état des bacs présents actuellement vous sera transmis et servira de base à ce travail partenarial de remise en état.

Vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente de votre réponse sur les modifications d'horaires, que j'espère favorable pour mener cette expérimentation, je vous prie de croire, Monsieur le Maire,, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président chargé de la
Commission Environnement



Gilles FRANÇOIS